

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

M. le Président: Avant de passer au dépôt de documents, je crois savoir que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) souhaite invoquer le Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LA LONGUEUR DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): En effet, monsieur le Président. Mon intervention découle de la période des questions d'hier. La présidence sait que, en raison des événements, il m'a été impossible d'invoquer le Règlement dès la fin de la période des questions. Je saisis donc cette première occasion.

Votre Honneur, le Règlement de la Chambre des communes permet aux députés et aux ministres de faire des déclarations sur des questions qu'ils estiment importantes. En vertu d'une décision que vous avez rendue dernièrement à ce sujet, les députés en sont maintenant réduits à résumer soigneusement en une seule phrase leur entrée en matière et ce, lors de leur première question, ainsi que vous l'avez précisé à bon droit.

Il importerait, Votre Honneur, d'inviter les ministres à ne pas abuser de l'occasion qu'ils ont de répondre à leur guise, puisqu'il est interdit aux simples députés de faire état, dans l'entrée en matière, de déclarations qui ont été publiées dans les journaux. Autrement dit, ils ne peuvent pas reprendre mot à mot des témoignages ou des questions qui auraient paru dans les médias. Il ne convient donc pas, au cours de la période des questions, que les ministres donnent lecture de certains textes à des fins de propagande.

Par conséquent, étant donné que les députés sont rigoureusement tenus, et à bon droit, de réduire l'entrée en matière de leurs questions, il faudrait, pour respecter l'esprit des nouvelles dispositions du Règlement, que la présidence songe à prier les ministres de bien vouloir éviter de citer textuellement et en long et en large tout autre document que ceux qui se rapportent directement aux questions posées.

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire un mot à propos du rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain (M. Deans). La question soulevée concerne la longueur des questions et des réponses. Je n'ai pas d'objection à ce propos. La

Chambre se satisfait très bien de questions et de réponses succinctes.

Toutefois, je m'oppose à ce que—et je ne veux pas faire de procès d'intention—d'une façon ou d'une autre, la présidence soit juge de la qualité de la question ou de la réponse. Je pense que Votre Honneur s'est déjà prononcé sur cette question.

M. Deans: Aucune des réponses n'est de qualité.

M. Hnatyshyn: Lorsque le député fait un préambule, celui-ci contient souvent une supposition à laquelle on doit répondre. Par conséquent, la longueur des interventions est un aspect que Votre Honneur peut considérer et je suis sûr que vous le faites.

Je suis d'accord avec les déclarations que vous avez faites il y a une semaine. Je pense que tous les députés appuient les règles que vous avez fixées. Si le député proteste contre la longueur des questions et des réponses, je l'appuie.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, je voudrais participer brièvement à cette discussion pour dire à la présidence que nous sommes très satisfaits du nombre de questions que nous pouvons poser. Toutefois, nous ne sommes pas toujours satisfaits de la qualité des réponses que nous recevons. Je pense que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a parfaitement raison. Lorsqu'un ministre cite la Bible, par exemple, fût-elle dans ce cas le *Toronto Star*, il doit être sur ses gardes, car rien ne nous empêche ensuite de faire la même chose de ce côté. Nous pouvons citer des tas de documents qui condamnent . . .

M. Deans: On ne nous le permettrait pas.

M. Gauthier: Il est interdit de citer un document, comme le dit le député. Si nous n'avons pas ce droit, pourquoi le ministre devrait-il l'avoir?

M. le Président: Mon Dieu, que ce travail est amusant.

Je comprends le rappel au Règlement du député de Hamilton Mountain et les interventions des députés. Je dois dire ceci: la question fondamentale était, et continuera d'être, la longueur des interventions.

Je dois dire aux ministres qu'il est difficile d'imaginer qu'une réponse qui comprend la lecture d'un long article de journal soit aussi brève que possible. Peut-être que, dit ainsi, les ministres comprendront et agiront d'une façon que la Chambre juge convenable en ce qui concerne la longueur des réponses.